



# l'Info CONSUEL

#4 - Mai 2022



## Sécurité électrique en télétravail Et nouveaux rapports d'inspection

Chers Installateurs,

Le télétravail n'exonère pas l'employeur de son obligation à faire travailler son collaborateur dans un environnement sécurisé, l'installation électrique en fait partie intégrante.

Pour assurer l'employeur et le collaborateur que le télétravail est effectué en toute sécurité électrique, **CONSUEL propose le Diagnostic Télétravail.**

De votre côté, vous pouvez utiliser cet outil pour **sensibiliser vos clients à l'importance de la mise en sécurité de leur installation électrique, notamment s'ils télétravaillent** et d'autant plus si leur employeur leur demande d'apporter la preuve que leur installation est en sécurité.

Découvrez ce diagnostic dans les pages qui vont suivre...

**Et nous vous proposons dans ce 4<sup>ème</sup> numéro de l'Info CONSUEL une visite guidée de nos nouveaux rapports d'inspection que vous recevrez à partir du 9 mai prochain.**

Bonne lecture à tous !

### AU SOMMAIRE...

[Le diagnostic télétravail  
par CONSUEL](#)

---

[Visite guidée des nouveaux  
rapports d'inspection](#)

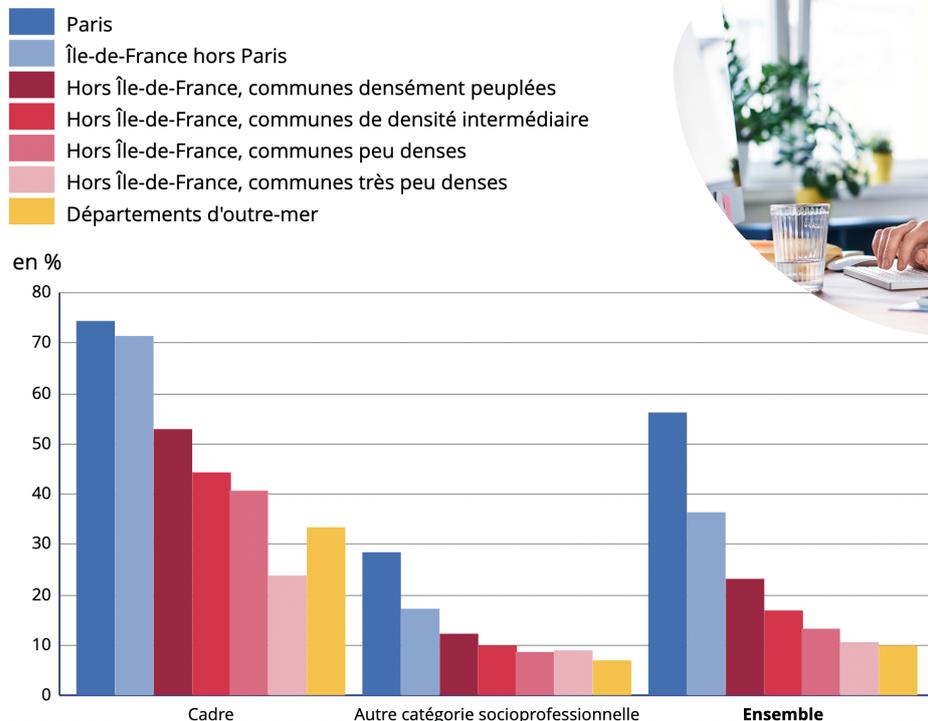
---

[Notre présence aux salons  
professionnels](#)

---

## Contexte

### Télétravail selon la zone de résidence en 2021



Source : Insee, enquête Emploi 2021.

Dans le cadre du télétravail, l'employeur reste tenu à ses obligations de droit commun à l'égard des salariés en télétravail. À ce titre, il conserve son obligation générale de sécurité, telle qu'elle résulte de l'article L.4121-1 du Code du travail ; **il devra donc prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés.**

Toutefois, compte tenu de son obligation générale en matière de santé et de sécurité, **l'employeur doit porter une attention particulière au poste de travail du télétravailleur à son domicile, afin que cet espace présente des caractéristiques satisfaisantes en termes de santé et de sécurité**, susceptibles de se rapprocher le plus possible de celles prévues par le Code du travail en termes d'éclairage, d'aération, de sécurité de circulation, de sécurité électrique, de sécurité incendie, d'hygiène...

Extrait de la brochure TJ25 de l'INRS ( Institut national de la recherche et de la sécurité) Télétravail cadre juridique et conventionnel. Approche santé et sécurité - 2021



En 2022, 72% des grandes entreprises et 44 % des PME favorisent le télétravail, notamment de leurs cadres.

Ainsi pour l'Île de France qui compte 1,4 millions de cadres, ce sont 2 à 3 fois plus de collaborateurs qui télétravaillent par rapport au reste du territoire.

Comme le montre le graphique ci-contre, le télétravail concerne aussi davantage les régions à forte densité de population.

### Baromètre ONSE 2021

Source : <https://www.onse.fr/>

85%



Des installations électriques de plus de 15 ans ne respectent pas au moins 1 des 6 points de sécurité réglementaires



340 000



Déclarations de dommages électriques chaque année



85%



D'incendies d'habitation seraient de source électrique



### Proposez à vos clients de télétravailler en toute sécurité électrique

Les chiffres de l'ONSE montrent que 85% des installations électriques des logements de plus de 15 ans ne respectent pas au moins un des 6 points de sécurité réglementaires.

Le télétravail peut faire prendre conscience aux personnes qu'elles ne sont pas ou peu en sécurité électrique.

Dans ce cadre, notre Diagnostic Télétravail est un produit :

- ✓ Sur lequel vous pouvez vous appuyer pour **proposer à vos clients particuliers ou entreprises** d'évaluer la sécurité électrique de l'espace de télétravail,
- ✓ Qui vous **permet de vous servir d'un référentiel technique de qualité** et de montrer à votre client que vous chiffrez les justes travaux à réaliser en toute neutralité,
- ✓ Qui peut être un levier vous permettant d'**obtenir de nouveaux marchés**.



Qui passe commande du Diagnostic Télétravail ?

- ✓ **L'Employeur** (le plus souvent service DRH) qui veut s'assurer que son collaborateur télétravaille en sécurité. Le diagnostic télétravail sera pour lui une preuve opposable en cas d'accident qui aura plus de valeur qu'une simple déclaration sur l'honneur...
- ✓ **Le particulier**, lui-même, qui doit apporter à son employeur la preuve que son espace de travail est en conformité électrique.

De votre côté, vous pouvez nous contacter ou demander à votre client qu'il nous contacte pour une prestation de Diagnostic Télétravail avant de vous faire évaluer et/ou réaliser les travaux de mise en sécurité de l'espace dédié au télétravail.

Votre contact : teletravail@consuel.com

### Quels sont les points contrôlés lors du Diagnostic Télétravail ?



1. La coupure d'urgence
2. La protection contre les contacts directs et la protection mécanique des conducteurs
3. La protection contre les contacts indirects
4. La protection contre les brûlures et les incendies

En option peuvent être évalués :

- l'ergonomie du poste de travail
- la performance numérique du réseau internet.

## Visite guidée de nos nouveaux rapports d'inspection !

Après chacune de nos inspections sur vos chantiers, vous téléchargez depuis la rubrique **Mes dossiers** de **monespaceconsuel**, notre rapport d'inspection qui vous informe si l'Attestation de Conformité est ou ne peut pas être visée par nos services.

**A compter du 9 mai 2022, vous recevrez des rapports d'inspection d'une nouvelle génération. Leur ergonomie est améliorée, et vous y retrouverez plus rapidement les principales informations utiles...**

Les installations qui seront concernées par ces nouveaux rapports sont :

- **Les installations neuves ou en rénovation** totale des logements individuels
- **Les installations photovoltaïques** avec ou sans batterie
- **Les installations existantes des services généraux.**

**Ces évolutions vont faciliter vos démarches quotidiennes.**

**A partir du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022,** nous généraliserons ces nouveaux rapports aux autres types d'installations, celles des :

- Logements existants individuels puis collectifs
- Logements collectifs neufs
- Services généraux neufs
- IRVE.

Commençons la visite !

<b>RAPPORT DRE749-1</b> Constatactions résultant d'un sondage et échantillonnage Sur les parties apparentes et accessibles D'installations de consommation à usage domestique	<b>CLIENT / INSTALLATEUR</b> <b>Nom</b> : NON CLIENT <b>Adresse</b> : ADRESSE CLIENT <b>Code Postal / Ville</b> : 44110 VIEILLEVIGNE
 Accréditation Cofrac Inspection, n°3-069, liste des sites et portée disponibles sous www.cofrac.fr <small>Le rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.</small>	<b>SITE VISITÉ</b> <b>Nom</b> : NON OPERATION <b>Adresse</b> : ADRESSE OPERATION <b>Code Postal / Ville</b> : 44000 NANTES
<b>Référence CONSUEL</b> : RE220900999 <b>Type de visite</b> : Visite Consuel	
 <b>Aucune déclaration de mise en conformité n'est attendue.</b>	
<b>Données déclarées</b> <b>Type de locaux</b> : Maison <b>Type de travaux</b> : Rénov. totale	
<b>Complément d'identification et relevés :</b>	
Echantillon 1 : <b>ADRESSE AC</b> <b>Points principaux objets de la visite</b> : Sectionnement et commande, Protection contre les Contacts Directs, Conformité Matériel, Mise en œuvre, Surintensité, Prise de terre, Protection contre les Contacts Indirects, Local avec baignoire ou douche. <b>Point De Livraison</b> : L'AGCP ou un autre dispositif est posé, (DB 60A). Assurez-vous, avant de remettre l'attestation de conformité visée à votre client ou au gestionnaire du réseau de distribution, que le calibre de l'AGCP ne dépasse pas l'intensité maximale admissible par l'installation. <b>Spot</b> : Spot ou emplacement de spot présent : Non	
Le sondage et l'échantillonnage portent sur les rubriques définies dans le règlement d'intervention. Seules les rubriques faisant l'objet d'observations sont mentionnées ci-dessous.	
<b>Echantillon(s) concerné(s)</b>	<b>Observation(s) n'attendant pas de réponse</b>
Echantillon 1	<b>Sectionnement et coupure des circuits</b> Dispositif de coupure d'urgence non posé (prévu dans logement).
Echantillon 1	<b>Mise en œuvre</b> 41 - Présence de connexions hors boîte.(Chaudière) Observation corrigée pendant la visite.
<b>Prise de terre</b>	
Valeur prise de terre en ohm(s) : 51	Mesure : Barrette fermée
<b>Complément d'information</b> Installation sous tension : Non Présence d'occupant dans le bâtiment : Non <i>Si l'installation est sous tension et si présence d'au moins une observation, l'installateur doit procéder immédiatement aux travaux de mise en conformité.</i>	

# NOUVEAUX RAPPORTS D'INSPECTION

➔ En haut du rapport, vous avez immédiatement le résultat de la visite :

<b>RAPPORT DRE749-1</b> Constatations résultant d'un sondage et échantillonnage Sur les parties apparentes et accessibles D'installations de consommation à usage domestique  Accréditation Cofrac Inspection, n°3-069. liste des sites et portées disponibles sous www.cofrac.fr Le rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.	<b>CLIENT / INSTALLATEUR</b> Nom : NON CLIENT Adresse : ADRESSE CLIENT Code Postal / Ville : 44110 VIEILLEVIGNE  <b>SITE VISITÉ</b> Nom : NON OPERATION Adresse : ADRESSE OPERATION Code Postal / Ville : 44000 NANTES
Référence CONSUEL : RE220900999 Type de visite : Visite Consuel	
 <b>Aucune déclaration de mise en conformité n'est attendue.</b>	
Données déclarées Type de locaux : Maison Type de travaux : Rénov. totale	

 **Notre visite n'a relevé aucune non-conformité**

L'Attestation de Conformité visée est déposée dans la rubrique *Gérer mes AC visées* de **monespaceconsuel**. Vous pouvez la télécharger.

 Dans le cadre d'une 1<sup>ère</sup> mise sous tension, vous devez la transmettre à votre gestionnaire de réseau.

 **Des non-conformités ont été relevées**

**Vous devez :**

- 1 CORRIGER** les non-conformités constatées
- 2 SIGNER électroniquement**, depuis la rubrique *Mes dossiers* de **monespaceconsuel**, votre déclaration de mise en conformité

- 3** Si le courrier accompagnant le rapport vous informe d'une **contre-visite**, celle-ci sera réalisée dans les 15 jours après signature électronique de votre déclaration de mise en conformité et réception de son paiement. (Vous pouvez régler la contre-visite en ligne depuis la rubrique *Mes dossiers*)

<b>RAPPORT DRE749-1</b> Constatations résultant d'un sondage et échantillonnage Sur les parties apparentes et accessibles D'installations de consommation à usage domestique  Accréditation Cofrac Inspection, n°3-069. liste des sites et portées disponibles sous www.cofrac.fr Le rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.	<b>CLIENT / INSTALLATEUR</b> Nom : NON CLIENT Adresse : ADRESSE CLIENT Code Postal / Ville : 44110 VIEILLEVIGNE  <b>SITE VISITÉ</b> Nom : NON OPERATION Adresse : ADRESSE OPERATION Code Postal / Ville : 44000 NANTES
Référence CONSUEL : RE220900999 Type de visite : Visite Consuel	
 <b>Au moins une observation, pour laquelle des travaux correctifs sont nécessaires, a été relevée. Une déclaration de mise en conformité est attendue.</b>	
Données déclarées Type de locaux : Maison Type de travaux : Rénov. totale	

➔ **Autres informations que vous pouvez retrouver dans certains cas :**

 **Le nom et/ou l'adresse déclaré(s) sur l'Attestation de Conformité est (sont) différent(s) des informations relevées sur site**

<b>RAPPORT DRE749-1</b> Constatations résultant d'un sondage et échantillonnage Sur les parties apparentes et accessibles D'installations de consommation à usage domestique  Accréditation Cofrac Inspection, n°3-069. liste des sites et portées disponibles sous www.cofrac.fr Le rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.	<b>CLIENT / INSTALLATEUR</b> Nom : TEST CLIENT Adresse : Adresse CLIENT Code Postal / Ville : 35000 RENNES  <b>SITE VISITÉ</b> Nom : TEST NOM OPERATION Adresse : ADRESSE DE L OPERATION Code Postal / Ville : 35000 RENNES
Référence CONSUEL : XX221400078 Type de visite : Visite Consuel	
 <b>Aucune déclaration de mise en conformité n'est attendue.</b>	
Données déclarées Type de locaux : Maison Type de travaux : Rénov. totale	
<b>Le nom et ou l'adresse déclaré(s) sur le formulaire d'attestation de conformité est (sont) différent(s) par rapport aux informations relevées sur site :</b>	
<b>Données déclarées</b> Nom : TEST NOM OPERATION Adresse : ADRESSE DE L OPERATION Code postal : 35000 Ville : RENNES	<b>Données relevées par l'inspecteur</b> Nom : TEST NOM OPERATION MODIFIEE Adresse : ADRESSE DE L OPERATION MODIFIEE Code postal : 35000 Ville : RENNES
 <b>La visite n'a pas pu être réalisée.</b>	
Données déclarées Type de locaux : Maison Type de travaux : Rénov. totale	
<b>Complément d'identification et relevés :</b> Echantillon 1 : <u>1 ALLEE DES PAILLES EN QUEUE</u> Points principaux objets de la visite : Sectionnement et commande, Protection contre les Contacts Directs, Conformité Matériel, Mise en œuvre, Surintensité, Prise de terre, Protection contre les Contacts Indirects, Local avec baignoire ou douche. Point De Livraison : _____ <b>Visite non réalisée</b> Pour la raison suivante, la visite n'a pas pu être réalisée : <u>Fermé</u>	
Heure d'arrivée : 15:15-Heure de départ : 15:45 Démarches effectuées : Appel à l'installateur	

 **La visite n'a pas pu être réalisée**

Vous retrouvez sous cette ligne la raison pour laquelle la visite n'a pu avoir lieu.

Il faudra nous recontacter pour les modalités de programmation de la 2<sup>ème</sup> visite.

# NOUVEAUX RAPPORTS D'INSPECTION

<b>RAPPORT DRE749-1</b> Constatations résultant d'un sondage et échantillonnage Sur les parties apparentes et accessibles D'installations de consommation à usage domestique  Accréditation Cofrac Inspection, n°3-089, liste des sites et portés disponibles sous www.cofrac.fr Le rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.		<b>CLIENT / INSTALLATEUR</b> Nom : NON CLIENT Adresse : ADRESSE CLIENT Code Postal / Ville : 44110 VIEILLEVIGNE													
Référence CONSUEL : RE220900999 Type de visite : Visite Consuel		<b>SITE VISITÉ</b> Nom : NON OPERATION Adresse : ADRESSE OPERATION Code Postal / Ville : 44000 NANTES													
 <b>Au moins une observation, pour laquelle des travaux correctifs sont nécessaires, a été relevée. Une déclaration de mise en conformité est attendue.</b>															
<b>Données déclarées</b> Type de locaux : Maison Type de travaux : Rénov. totale															
<b>Complément d'identification et relevés :</b> Echantillon 1 : <b>ADRESSE AC</b> Points principaux objets de la visite : Sectionnement et commande, Protection contre les Contacts Directs, Conformité Matériel, Mise en œuvre, Surintensité, Prise de terre, Protection contre les Contacts Indirects, Local avec baignoire ou douche. Point De Livraison : L'AGCP ou un autre dispositif est posé, (DB 60A). Assurez-vous, avant de remettre l'attestation de conformité visée à votre client ou au gestionnaire du réseau de distribution, que le calibre de l'AGCP ne dépasse pas l'intensité maximale admissible par l'installation. Spot : Spot ou emplacement de spot présent : Non															
Le sondage et l'échantillonnage portent sur les rubriques définies dans le règlement d'intervention. Seules les rubriques faisant l'objet d'observations sont mentionnées ci-dessous.															
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Echantillon(s) concerné(s)</th> <th>Observation(s) pour laquelle des travaux correctifs sont nécessaires. Une déclaration de mise en conformité est attendue.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Echantillon 1</td> <td><b>Protection contre les surintensités</b> → 18 - L'interrupteur différentiel est surchargé.(40 A)</td> </tr> <tr> <td>Echantillon 1</td> <td><b>Salle d'eau</b> → 21 - Présence d'appareillage de tension inadaptée en volume 1 non admis.(Interrupteur)(Salle d'eau)</td> </tr> </tbody> </table>		Echantillon(s) concerné(s)	Observation(s) pour laquelle des travaux correctifs sont nécessaires. Une déclaration de mise en conformité est attendue.	Echantillon 1	<b>Protection contre les surintensités</b> → 18 - L'interrupteur différentiel est surchargé.(40 A)	Echantillon 1	<b>Salle d'eau</b> → 21 - Présence d'appareillage de tension inadaptée en volume 1 non admis.(Interrupteur)(Salle d'eau)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Echantillon(s) concerné(s)</th> <th>Observation(s) n'attendant pas de réponse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Echantillon 1</td> <td><b>Sectionnement et coupure des circuits</b> Dispositif de coupure d'urgence non posé (prévu dans logement).</td> </tr> <tr> <td>Echantillon 1</td> <td><b>Mise en œuvre</b> 41 - Présence de connexions hors boîte.(Chaudière) Observation corrigée pendant la visite.</td> </tr> </tbody> </table>		Echantillon(s) concerné(s)	Observation(s) n'attendant pas de réponse	Echantillon 1	<b>Sectionnement et coupure des circuits</b> Dispositif de coupure d'urgence non posé (prévu dans logement).	Echantillon 1	<b>Mise en œuvre</b> 41 - Présence de connexions hors boîte.(Chaudière) Observation corrigée pendant la visite.
Echantillon(s) concerné(s)	Observation(s) pour laquelle des travaux correctifs sont nécessaires. Une déclaration de mise en conformité est attendue.														
Echantillon 1	<b>Protection contre les surintensités</b> → 18 - L'interrupteur différentiel est surchargé.(40 A)														
Echantillon 1	<b>Salle d'eau</b> → 21 - Présence d'appareillage de tension inadaptée en volume 1 non admis.(Interrupteur)(Salle d'eau)														
Echantillon(s) concerné(s)	Observation(s) n'attendant pas de réponse														
Echantillon 1	<b>Sectionnement et coupure des circuits</b> Dispositif de coupure d'urgence non posé (prévu dans logement).														
Echantillon 1	<b>Mise en œuvre</b> 41 - Présence de connexions hors boîte.(Chaudière) Observation corrigée pendant la visite.														

→ La rubrique Complément d'identification et relevés :

Cette rubrique vous précise les principaux points vérifiés pendant notre visite.

→ Le tableau des Observations des risques électriques :

Pour une lecture plus rapide, vous retrouvez ici les non-conformités relevées pour lesquelles des travaux correctifs doivent être apportés par vos soins, avant la signature de la déclaration de mise en conformité de l'installation.

→ Chaque non-conformité à corriger est précédée d'une flèche rouge.

→ Le tableau des Observations n'attendant pas de réponse :

Vous retrouvez dans le cadre blanc, nos observations complémentaires pour lesquelles aucune réponse de votre part n'est attendue. Ces informations peuvent éventuellement vous aider à terminer vos travaux ou savoir ce qui a été corrigé lors de la visite.

<b>Vue(s) d'ensemble</b> 	
<b>Devoir d'alerte</b> L'inspecteur M. BOUCHET-NO Nicolas, a remarqué visuellement la présence d'éventuels risques électriques sur l'installation électrique sous tension : Installation des parties communes. La présence éventuelle de risques électriques doit conduire immédiatement à prendre les dispositions réparatrices pour assurer la sécurité des personnes et la conservation des biens. Le propriétaire et les occupants doivent être informés.	

→ La rubrique Vue d'ensemble :

Nous y intégrons la photo du tableau général basse tension prise le jour de notre visite.

→ La rubrique Devoir d'alerte

La rubrique devoir d'alerte vous informe que notre Inspecteur a constaté la présence d'un risque électrique sur une installation ne faisant pas l'objet de sa visite. Exemple : notre inspecteur vient contrôler l'installation de production, il constate un risque flagrant et apparent sur l'installation de consommation...



# Notre présence aux salons...

Les équipes du **CONSUEL**  
seront présentes les :

## 20 et 21 septembre 2022

**Université de l'autoconsommation  
photovoltaïque d'ENERPLAN**  
à Paris.

Plus d'informations sur  
[www.universite-autoconsopv.fr](http://www.universite-autoconsopv.fr)

## 22 et 23 septembre 2022

**Journées Professionnelles de la  
Construction CAPEB**, au MEET Parc  
des expositions et Centre de  
convention de Toulouse

Stand partagé avec QUALIFELEC

## 27 au 29 septembre 2022

→ **38ème Congrès de la FNCCR**,  
Couvent des Jacobins  
à Rennes.

Stand A15 partagé avec QUALIFELEC

→ **Congrès HLM de l'Union sociale  
pour l'habitat**  
à Eurexpo Lyon.